### BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale

# Décision n° 56619 du 28 octobre 2020 portant attribution de la prime de haute technicité aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale

NOR: INTJ2028487S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 54-539 du 26 mai 1954 modifié instituant une prime de qualification en faveur de certains officiers et militaires non officiers à solde mensuelle ;

Vu le décret nº 2017-1005 du 9 mai 2017 portant diverses mesures d'amélioration de la condition du personnel militaire ;

Vu la circulaire nº 63943/GEND/DPMGN/SDGP/BPSOCSTAGN du 25 septembre 2019 relative à l'attribution et au retrait de la prime de haute technicité aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale au titre de l'année 2020 ;

Vu l'instruction n° 9469/GEND/DPMGN/SDGP du 5 février 2019 relative à l'attribution et au retrait de la prime de haute technicité pour les sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu le bordereau d'envoi nº 85105/GEND/DPMGN/SDGP/BPSOCSTAGN du 23 décembre 2019,

Décide:

### Article 1er

La prime de haute technicité est attribuée aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale, dont le nom figure ci-après, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020 :

Wioland Anne	NIGEND: 230857
Lancastre Elodie	NIGEND: 231428
Soulard Christopher	NIGEND: 231466
<b>Brochet</b> Jessica	NIGEND: 232221
Trouillet Rémy	NIGEND: 232663
Panet Céline	NIGEND: 232661
Le Roux Julien	NIGEND: 232657
Thibault Sandrine	NIGEND: 233 050

## Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 28 octobre 2020.

Pour le ministre et par délégation :

Le général de division, adjoint au directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale,

O. COURTET